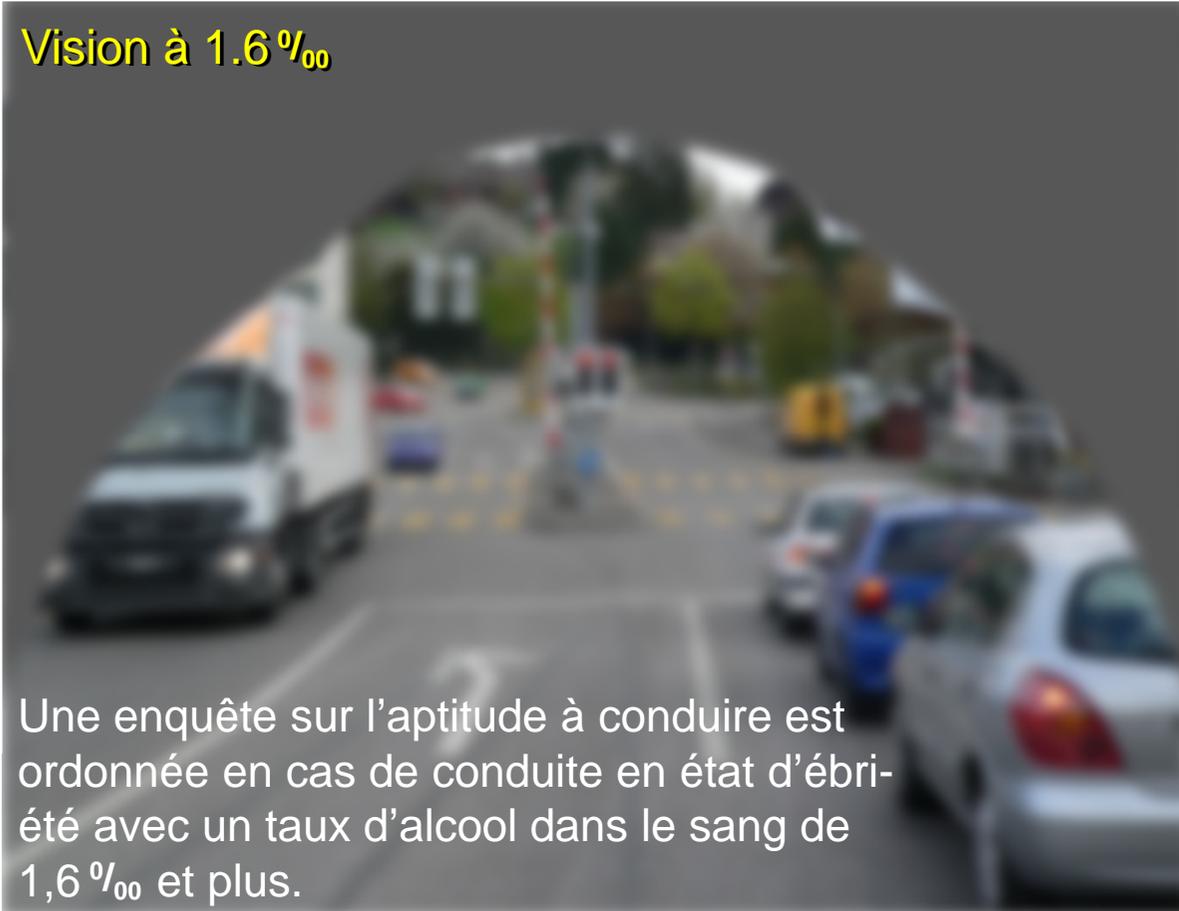


CONSEILS DE PRÉVENTION

**Pour que la fête soit belle, préparez
votre retour avant de partir !**

Vision à 1.6 ‰



Une enquête sur l'aptitude à conduire est ordonnée en cas de conduite en état d'ébriété avec un taux d'alcool dans le sang de 1,6 ‰ et plus.

Les effets de l'alcool

L'alcool :

- diminue les réflexes, la vigilance et la résistance à la fatigue ;
- perturbe la vision et l'estimation des distances ;
- allonge le temps de réaction ;
- pousse à prendre des risques déjà dès le premier verre consommé.

Préparer son retour



- Désignez un chauffeur sobre.
- Appelez un taxi ; le coût est bien plus avantageux qu'une sanction pénale pour ivresse au volant !
- Faites appel à "Nez Rouge" si ce service est en action.
- Organisez-vous pour dormir sur place.

Sanctions :

La conduite sous l'emprise d'alcool est un délit grave passible de l'arrêt et ou de l'amende et d'un retrait du permis de conduire. Depuis 2015, les assurances sont tenues de recourir à l'encontre du conducteur ivre ayant causé un accident.